

SUBVENTIONS AGRICOLES AU SENEGAL

Controverse autour d'un système favorable aux gros producteurs



Un milliard de FCfa est allé aux semences sélectionnées de riz

A l'instar des autres pays du monde, au Sénégal, l'agriculture a longtemps été soutenue financièrement par l'Etat. Connue sous le vocable de subvention agricole, cet appui, public pouvant englober par an plus de 35 milliards de FCfa du Trésor public, est au cœur d'une controverse au sein du monde rural. Nombre d'experts sont d'avis qu'un tel système est favorable aux gros producteurs, même s'ils reconnaissent que les subventions sont en train de jouer un rôle dans l'accroissement de la production et de la productivité.

• Par Seydou Prosper SADIO

Il n'y a pas un pays au monde qui ne subventionne pas son agriculture, nous dit-on. Au Sénégal, une étude publiée par l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar) en 2015, et la récente table ronde organisée par le Programme d'accompagnement des initiatives citoyennes de la société civile (Paic), a posé le débat sur la traçabilité et l'impact des subventions dans l'économie rurale. Depuis une cinquantaine d'années, ce soutien de l'Etat à l'agriculture sénégalaise ne cesse de s'accroître, sauf durant la période des politiques d'ajustement structurel où elles étaient réduites à leur portion congrue à cause du dés-

engagement de l'Etat. Et depuis la reprise de cette politique de soutien, les acteurs ne cessent de poser la question de leur efficacité dans les programmes agricoles entrepris par le Sénégal. Selon l'ancien conseiller technique du ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Youssou Diallo, récemment nommé à la tête du Conseil d'administration de la Suneor, depuis les années 2000, marquées notamment par l'avènement des programmes spéciaux de développement de l'agriculture tels que la Grande offensive

▼ 35 milliards de FCfa par an

agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) et le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (Pracas), principal volet agricole du Plan Sénégal Emergent (Pse) les subventions agricoles ne cessent d'augmenter. De 4,6 milliards de FCfa en 2004-2005, elles ont atteint le pic des 18 milliards de FCfa en 2012-2013.

Lors de la campagne 2014, coïncidant avec la mise en œuvre du Pracas, on note, toutefois, une légère baisse des montants alloués (10 milliards de FCfa) due, selon l'économiste agricole Ibrahima Hathie, à une réorientation de la subvention aux semences vers le matériel agricole. Environ sept milliards de FCfa ont été affectés à l'arachide, soit 66,8 % des sommes allouées. Un milliard de FCfa est allé aux semences sélectionnées de riz, soit 10 %, et le reste aux autres spéculations. Et aujourd'hui, grâce à la reconfiguration du marché de l'engrais avec la fin du monopole des Industries chimiques du Sénégal (Ics) et l'entrée de nouveaux fournisseurs importateurs d'engrais sur le marché sénégalais, le coût des subventions agricoles

au Sénégal dépasse 35 milliards de FCfa par an. « Cette politique se justifie par le fait que le Sénégal n'est pas encore arrivé à un niveau de surproduction qui peut permettre aux agriculteurs de faire face au marché et à la compétitivité », souligne Youssou Diallo. La question des subventions est essentielle pour l'agriculture sénégalaise, estime M. Diallo, mais il reconnaît qu'il y a des impairs à corriger dans le système.

Accaparement par les fournisseurs et intermédiaires



Selon l'agroéconomiste docteur Ibrahima Hathie de l'Ipar, le gouvernement du Sénégal, depuis 2006, fait recours aux fournisseurs importateurs sélectionnés par appel d'offres public pour l'engrais. Ceux-ci, très influents, selon les producteurs, déterminent les prix de l'engrais subventionné ainsi que les quantités importées à distribuer. Au ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural du Sénégal, on rappelle que la subvention n'est pas versée directement aux agriculteurs, mais aux entreprises ayant fourni les intrants, notamment l'engrais. Et pour se faire rembourser après vente, le fournisseur doit soumettre au ministère, le rapport de livraison du produit signé par le président de commission, en plus des recettes de cession. Ce n'est qu'après vérification que la tutelle délivre une autorisation au Trésor pour payer le fournisseur. Pour les semences, la subvention correspond à un rabais de plus de 70 %, en moyenne, sur le prix de revient. Pour la campagne 2013-2014, le taux moyen pondéré de celle-ci sur les semences était de 76% contre 67% en 2015.

S. P. SADIO

Haro sur le trafic vers les pays limitrophes et la qualité des intrants



Des tonnes d'engrais subventionnés sont vendues hors de nos frontières

Même si on tient à minimiser ce phénomène ces dernières années, le trafic d'intrants subventionnés au Sénégal vers les pays limitrophes est l'un des talons d'Achille du système. A en croire le porte-parole du Cncr, Sidy Bâ, cette anomalie est à

l'origine d'une importante déperdition des ressources publiques du Sénégal. Abondant dans le même sens, l'ex-conseiller technique n°1 du ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural Youssou Diallo, déclare que les pertes dans le

système se situeraient entre 10 et 15 % des montants attribués annuellement. Sidy Bâ du Cncr impute cette situation aux intermédiaires et autres opérateurs privés stockeurs qui se sont introduits dans le système. « Chaque année, ce sont des tonnes d'engrais subventionnés par le Sénégal qui sont vendues hors de nos frontières », dévoile-t-il. Et de renchérir : « Par exemple, l'engrais subventionné par le Sénégal et cédé aux producteurs sénégalais à 6 750 FCfa le sac, moyennant une contrepartie de 40 % de la part du producteur, revient sur le marché de Diaobé à 17 500 FCfa et traverse la frontière ». S'y ajoute l'équation de la traçabilité des intrants subventionnés. Un des écueils du système, selon Dr Hathie.

S.P. SADIO

Absence de législation communautaire

Les subventions agricoles souffrent également de l'absence d'une législation communautaire pouvant contribuer à régir les politiques des différents Etats. Dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), les gouvernements se sont contentés de mentionner la libre circulation des intrants agricoles, dès lors que ceux-ci sont conformes aux normes de qualité en vigueur. « On ne met seulement en œuvre que le principe de la reconnaissance mutuelle des certifications fondées sur les prescriptions techniques et les normes communautaires », affirme l'agroéconomiste Ibrahima Hathie. « Ce qui pose toute la problématique des trafics transfrontaliers des ressources financières publiques allouées par les uns et les autres

dans cette politique », selon les acteurs.

Alors qu'en Europe, la Politique agricole communautaire (Pac), mise en place depuis 1962 pour accroître la productivité, continue de stabiliser les marchés agricoles de l'Union européenne (Ue) et d'assurer des prix raisonnables aux

▼ Tout le contraire des pays développés

consommateurs, la Cedeao souffre d'un problème d'harmonisation des textes à propos des subventions agricoles. L'Ue fait en sorte que les subventions directes soient conçues sous forme d'aides attribuées au prorata des surfaces cultivées, selon Dr Hathie. C'est le

cas aussi des Etats-Unis où les subventions agricoles sont régies par la fameuse « Agricultural adjustment act », mise en place depuis 1949, qui protège les entreprises agricoles et les exploitants à travers huit types de mécanisme : le paiement direct, les soutiens lors des baisses des prix sur le marché mondial, l'assurance agricole, les aides aux sinistrés et à la recherche, entre autres.

Une étude montre que les subventions agricoles attribuées aux producteurs américains varient entre 10 et 30 milliards de dollars par an. L'Union européenne consacra, d'ici à 2020, près de 80 milliards d'euros au financement de la recherche et au soutien des revenus des producteurs.

S. P. SADIO

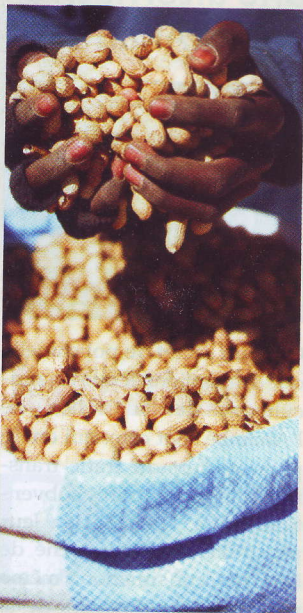
La caution solidaire, une alternative dans l'Anambé



C'est un secret de polichinelle que de mentionner que les agriculteurs de la vallée de l'Anambé sont ceux qui ont le plus souffert du trafic transfrontalier des intrants subventionnés à cause de leur proximité avec le marché de Diaobé. Cette situation a même poussé les producteurs de la zone à procéder à la restructuration de leur organisation faitière et à instaurer une caution solidaire. « C'est un système qui n'autorise plus aux différents Gie (Ndlr : Groupements d'intérêt économique) à contracter directement les crédits auprès de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (Cncas). Seules les Unions de producteurs, en fonction des besoins exprimés, visés et approuvés par la Fédération, en sont capables », renseigne Oumar Baldé, vice-président de la Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (Feproba). « Une caution solidaire est imposée et les crédits sont alloués en fonction des emblavures et c'est la Cncas qui paye directement le prestataire de service », d'après M. Baldé. « Les présidents des Unions ne touchent plus à l'argent et cela a permis d'éviter les détournements d'objectif jadis notés dans le système », avise le responsable de la Feproba. C'est ce qui fait dire à Sidy Bâ du Cncr qu'un meilleur contrôle du système doit passer par des organisations paysannes qui disposent d'un ancrage social avéré.

S. P. SADIO

Une tendance à la baisse

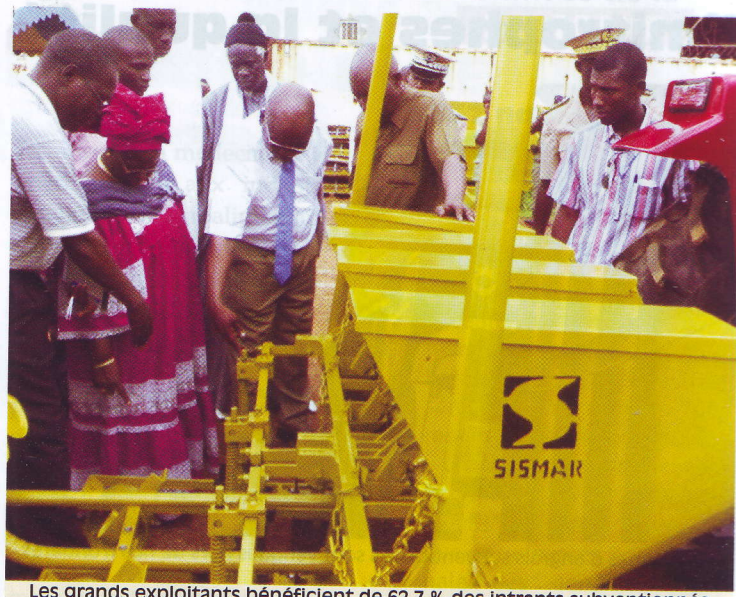


La tendance s'oriente vers une baisse des subventions agricoles, constate l'agro-économiste Ibrahima Hathie. Il fait remarquer que les niveaux de subventions sont uniquement maintenus pour les semences de riz et d'arachide, tandis qu'ils sont en chute pour les autres spéculations. Par exemple, en 2012-2013, le montant de la subvention est passé de 18 milliards de FCfa à 13 milliards de FCfa en 2014. Il en est de même pour 2015 où une diminution de 50 à 60 %, en moyenne, a été constatée sur le prix de revient des intrants. Un phénomène que les parties prenantes expliquent par l'intérêt qu'accorde l'Etat à l'équipement rural. Les statistiques attestent qu'en 2014, l'Etat a subventionné 79 000 tonnes d'engrais pour 13,9 milliards de FCfa contre 84 000 tonnes en 2013 pour 18 milliards de FCfa.

S. P. SADIO

La part belle aux gros producteurs

Comme l'agro-économiste Ibrahima Hathie, nombre de producteurs constatent que la distribution des subventions au Sénégal est favorable aux ménages agricoles plus nantis, au détriment des couches paysannes les plus démunies. C'est l'un des principaux dysfonctionnements remarquables dans ce système, d'après le porte-parole du Cadre national de concertation et de coopération des ruraux (Cnrc), Sidy Bâ. A son avis, les grands exploitants agricoles, cultivant les superficies les plus importantes (plus de cinq hectares), étant probablement les plus riches et représentant environ 46,9 % des ménages agricoles, bénéficient de près de 62,7 % des intrants subventionnés. Tandis que les petits producteurs (moins de cinq hectares), correspondant à



Les grands exploitants bénéficient de 62,7 % des intrants subventionnés

53,1 % des ménages agricoles, n'en reçoivent que 37,3 %. Dans les campagnes sénégalaises, 59,6 % des ménages agricoles non pauvres accèdent aux

subventions de l'Etat contre 49,3 % pour les ménages agricoles à faibles revenus, révèle une étude publiée par l'Ipar.

S. P. SADIO

Les cultures de rente plus favorisées

Même si l'on évoque de plus en plus un regain d'attention sur le matériel agricole, les cultures de rente, notamment l'arachide, demeurent les plus grands bénéficiaires des subventions agricoles au Sénégal. Pratiquées par 33,2 % des producteurs et occupant 33,13 % des superficies cultivées, elles consomment 46,10 % des in-

trants subventionnés. Viennent ensuite les cultures maraîchères pratiquées par 49,6 % des ménages agricoles au Sénégal sur environ 54,4 % des terres emblavées, avec une consommation annuelle d'intrants subventionnés de près de 28 %. Les cultures vivrières, activité de 6,9 % des ménages agricoles au Sénégal, n'utilisent

que 3,75 % des terres arables mais ne consomment que 16,8 % des intrants subventionnés, selon une étude de l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar). L'arboriculture, avec 10,2 % d'exploitants sur une superficie de 8,7 %, n'obtient que 8,84 % des intrants subventionnés, selon les récentes statistiques.

S.P. SADIO

L'impact sur la production diversement apprécié

L'impact des subventions agricoles sur la production et la productivité alimente souvent les discussions. Si Dr Ibrahima Hathie de l'Ipar trouve que leur effet est marginal sur la production agricole, la tutelle, quant à elle, pense qu'au regard des performances enregistrées ces dernières années par l'agriculture sénégalaise, on peut sou-

tenir que la subvention est en train de jouer son rôle.

« La performance des subventions agricoles doit être mesurée par rapport à l'accroissement de la production et de la productivité. Si on regarde de manière globale, on peut dire que ce résultat est atteint », analyse M. Diallo. Il évoque à ce sujet le cas de la filière arachidière où les pro-

ducteurs ont atteint, aujourd'hui, des rendements de 1,071 tonne à l'hectare contre 600 à 700 kg à l'hectare, en moyenne, en 2012. « On observe la même tendance dans les périmètres de céréales, surtout pour les cultures irriguées et dans le secteur horticole », selon M. Diallo.

S. P. SADIO

suite en page 38